

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 11 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 11 janvier 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation écrite en date du 07 janvier 2021, s'est réuni en séance publique à la mairie de Gizeux sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire.

**Présents :** Réuni en séance publique sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire, en présence de : Patrick NEVOIT - Géraud LE DORVEN - Benoît RUGEN - Anthony FOULON - Géraud de LAFFON - Angélique BINET - Nicolas MAUGER - Marie-Lise MEYNARD - Marcel BERY - Vincent GASSELIN

**Absent(e/s) excusé(e/s) :** / (soit 11 membres en exercice, 11 présents, 11 votants)

**Secrétaire de séance :** Benoît RUGEN

Les comptes-rendus des 2 séances précédentes sont approuvés à l'unanimité.

**1) Proposition de huis clos pour la séance du jour compte tenu des mesures sanitaires**

La proposition de huis clos est validée par l'ensemble des élus.

**2) Retrait de la délibération du 07/12/20 relative à la désignation du délégué au SMIPE Val Touraine Anjou**

Avant de commencer l'ordre du jour, M. le Maire indique qu'il convient de retirer la délibération du 07 décembre 2020 concernant le changement de délégué titulaire au SMIPE, compte tenu que c'est à la CCTOVAL qu'il appartient d'élire les délégués qui la représenteront au sein du SMIPE.

**3) Décision Modificative N°4-2020 pour alimenter le compte 1641**

En raison du remboursement de la caution d'un locataire d'un logement communal ayant décidé de déménager courant 2020, il convient aujourd'hui de prendre une Décision Modificative, afin de prévoir des crédits suffisants pour alimenter le compte 1641 « Emprunts en euros », afin d'assurer l'équilibre budgétaire.

Les opérations comptables liées à cette Décision Modificative, sont :

- crédit en recettes de 545 € au compte 165 « Dépôts et cautionnements reçus »,
  - crédit en dépenses de 545 € au compte 1641 « Emprunts en euros »,
- afin de respecter l'équilibre du Budget communal 2020.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide la Décision Modificative visant à déplacer la somme de 545 € dans le Budget 2020,
- donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents liés à ce dossier.

**4) Avenant aux contrats d'enseignants à l'École de Musique**

La liste des élèves inscrits à l'école de musique pour l'année scolaire 2020-2021 ayant évolué dans le courant du mois dernier par la désinscription d'1 élève sur l'enseignement de saxophone, il convient de modifier le temps de travail de l'assistant d'enseignement artistique concerné, calculé sur la base de 20h hebdomadaires et une durée annuelle de 36 semaines.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le nouveau temps de travail d'un professeur de musique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :
  - › pour l'enseignant de trompette Jean-Michel TRESSON 11 h 97 / mois (7 élèves)
- autorise M. le Maire à signer l'avenant au contrat de travail de cet agent contractuel et à régler les factures du professeur de batterie en fonction du nombre de ses élèves, susceptible d'évoluer également (1 élève supplémentaire, soit 6 élèves au 01/01/2021).

... / ..

#### 5) Recrutement d'un agent remplaçant pour l'Agence Postale Communale

À compter du 15 au 21 février 2021 inclus, l'agent contractuel chargé de l'accueil à l'Agence Postale Communale, sera absent pour ses congés annuels.

Pendant cette période, le Conseil Municipal décide de proposer à l'agent habituellement en charge du remplacement à l'Agence Postale Communale, un nouveau contrat pour la durée correspondant à l'absence de l'agent contractuel en poste, selon les conditions suivantes :

- indice de référence : IB 354 (IM 330),
- nombre d'heures du poste : 9 h hebdomadaires (+ 1 h pour entretien des locaux),
- le profil de poste défini en fonction des impératifs de ce service public, mais selon une répartition des jours et heures de travail modifiée par rapport aux horaires d'ouverture habituels de l'APC, avec une information au public suffisamment en amont.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce recrutement ponctuel.

#### 6) Adhésion au Groupement de commandes CCTOVAL pour du matériel informatique

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de réaliser des économies d'échelle, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire souhaite mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de matériel informatique.

À cet effet, une convention constitutive du groupement à intervenir avec les collectivités adhérentes doit être signée. Elle prévoit notamment la désignation d'un coordonnateur. D'un commun accord entre les Communes, la CCTOVAL assurera le pilotage du groupement de commandes sur le plan fonctionnel.

À ce titre, cette dernière serait notamment chargée :

- de l'établissement du dossier de consultation, après recensement préalable des besoins effectué par chaque membre du groupement,
- du lancement et du suivi de la procédure de consultation,
- de retenir l'offre la mieux-disante après avoir recueilli l'avis des membres de la commission du groupement,
- d'informer les candidats du résultat de la mise en concurrence.
  - de notifier le marché à candidat retenu,
  - de procéder au paiement du marché au(x) titulaire(s) retenu(s) et
  - de procéder aux demandes et encaissement de subventions,
  - d'assurer le suivi de la livraison.

Il est précisé que le coordonnateur s'acquittera du paiement du marché et facturera aux communes la part correspondante, subvention déduite.

Une commission chargée est spécialement créée à cet effet. Elle est composée :

- d'un Président (le Vice-Président de la CCTOVAL en charge de la voirie),
- d'un représentant élu parmi les assemblées délibérantes des communes membres du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sera invité à :

- **autoriser** l'adhésion de la commune de Gizeux au groupement de commandes pour l'achat de matériel informatique,
- **approuver** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la CCTOVAL coordonnateur du groupement,
- **désigner** M. Xavier DUPONT, Président de la commission créée spécialement à cet effet,
- **élire** pour le représenter au sein de la commission créée à cet effet M. **Géraud de LAFFON**,
- **autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes telle que jointe à la présente délibération, ainsi que les pièces du marché qui en découleront,
- **préciser** que les crédits correspondants seront prévus au budget 2021 de la Commune.

... / ..

... / ..

#### 7) Plan Défense-Incendie en vue du dépôt d'un dossier de DETR

M. le Maire rappelle que l'absence de dispositif de Défense-Incendie implique des refus de permis de construire dans les zones non - ou mal - desservies et représente un risque réel en cas d'incendie en zone habitée.

Avec l'objectif de déposer une demande de subvention départementale, via la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), dont le dossier devra être déposé avant le 20/01 prochain, tous les lieux possibles pour implanter des bornes ou des bâches ont été répertoriés et des devis ont été demandés à la société Veolia, ainsi qu'à l'entreprise de Philippe Goubard pour le terrassement et l'aménagement des futurs emplacements de bâches.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide le principe de programmer 2 tranches de travaux (4 points incendie + 1 bâche/an, à confirmer) sur les prochains exercices budgétaires,
- donne délégation à M. le Maire pour déposer un dossier de demande de DETR auprès des services de la Préfecture d'Indre-et-Loire,
- donne délégation à M. le Maire pour poursuivre les négociations avec la société Veolia et le SDIS 37, et signer tous les documents liés à ce projet.

#### 8) Devis pour le renouvellement d'un point de Défense-Incendie au hameau des Fortineries

M. le Maire rappelle que l'absence de dispositif de Défense-Incendie implique des refus de permis de construire dans les zones non - ou mal - desservies et représente un risque réel an cas d'incendie en zone habitée.

Un dysfonctionnement ayant été noté sur le point incendie situé au hameau des Fortineries, un devis a été demandé à la société Veolia.

Après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de Veolia pour la rénovation du point incendie situé au hameau des Fortineries, pour un montant de 3.304,96 €.

#### 9) Point sur les travaux sur les bâtiments communaux et projets divers

B. RUGEN a proposé de réunir la Commission Bâtiments le 09 janvier ; les élus ont fait le tour des sites qui nécessitent des travaux de rénovation ou d'aménagement. Les travaux envisagés sur les bâtiments communaux concernent donc :

- à l'ancienne Poste, le peintre aura terminé en fin de semaine et les finitions seront réalisées en régie, grâce au matériel prêté par l'artisan ;
- au local technique, une gouttière est toujours en attente ;
- dans la salle Plailly, il convient de demander des devis pour rénover les peintures et refaire l'isolation, et le revêtement de l'allée est à envisager sérieusement ;
- le hangar communal, allée des Goupillaux (structure métallique de 80 m<sup>2</sup>) pourrait recevoir un bardage réalisé avec les planches des arbres abattus rue des Écoles ;
- dans la bibliothèque et la salle de musique, les peintures des menuiseries sont aussi à refaire et le système de chauffage est à revoir ; quant aux garages, ce sont les toitures qui sont à rénover.

M. le Maire signale que la vente du bâtiment de l'ancienne école pourrait intéresser l'artisan cuisiniste qui en loue déjà une partie ; un rendez-vous doit être fixé pour discuter avec lui du projet. S'en suit une discussion sur la nécessité de nettoyer les débris de clôture et la meilleure solution pour la rénover.

Un autre projet à mener à son terme est la réhabilitation de l'îlot Fonteneau, pour lequel M. le Maire va contacter l'ADAC afin d'obtenir des conseils concernant les aides financières possibles.

... / ..

... / ..

**QUESTIONS DIVERSES :**

- M. le Maire indique que les décorations de Noël seront décrochées le jeudi 14 janvier. Quant aux nouveaux panneaux de rues, les poteaux seront d'abord implantés en régie et la pose des numéros par les cantonniers sera proposée aux habitants, mais certains voudront sans doute garder aussi l'ancien numéro en parallèle
- M. le Maire signale qu'un rendez-vous a été pris le 19 janvier avec une personne du SEPANT à propos des mares et notamment de la « Mare à Point » dans les landes ; le devenir des douves sera aussi évoqué et certains élus demandent que le pont soit conservé.
- L'édition 2020 du Bulletin municipal ne devrait plus tarder à partir à l'impression.
- Une réunion de la Commission Voirie est programmée le 18 janvier.
- La prochaine séance du Conseil est prévue le 08 février.

**TOUR DE TABLE :**

- M-L. MEYNARD mentionne que les colis de Noël ont été très appréciés, ainsi que les décorations et illuminations dans le bourg.
- G. LE DORVEN explique que l'inondation est permanente sur la route du Moulin du Mur, peut-être à cause de purges, mais Veolia est déjà intervenu et le phénomène persiste, a priori le matin de bonne heure. Des problèmes de route inondée ont aussi été notés à La Baugerie et aux Fortineries. Il précise qu'il attend toujours le devis de Ph. GOUBARD pour buser un fossé route du Mur.
- V. GASSELIN demande si la préfecture a donné des consignes quant à l'organisation des assemblées générales des associations. Dans un autre domaine, il rappelle les informations qu'il a trouvées à propos des éléments à consigner dans un bail de location.